

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/015

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	A partir de la délibération n° 2024/003
	En exercice :	35	35
01/02/2024	Présents	31	32
	Représentés :	4	3
	Votants :	35	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE SEPT FÉVRIER, A VINGT HEURES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 1^{er} février 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean ; Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne , M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine , M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone , Mme ESTRADE Claude, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à la délibération n° 2024/003 :

M. LE FUR Corentin ayant donné pouvoir à Mme ESTRADE Claude,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à Mme MATTEI Christine,
M. NOIRÉ Dominique ayant donné pouvoir à M. AUBIN Jean,
M. BERTHAULT Grégory ayant donné pouvoir à Mme DRAGIN Catherine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240207-DEL2024-015-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/015

Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Ville et le Pôle Itinérant en Val d'Oise (PIVO)

Rapporteur : Madame Camille CARON, Adjointe au Maire déléguée à la culture et à La Petite Enfance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de sa politique culturelle municipale en faveur du théâtre, la Ville d'Eaubonne met à disposition de manière précaire et gratuite des locaux au bénéfice de l'association *Pôle Itinérant du Val d'Oise (PIVO)*, depuis le 9 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'association *Pôle Itinérant du Val-d'Oise* a pour objet le soutien à la création et à la diffusion itinérante des écritures dramatiques actuelles dans le *Département du Val d'Oise* ;

CONSIDÉRANT que l'association *PIVO*, domiciliée à Eaubonne, souhaite développer un partenariat artistique et culturel sur le territoire d'Eaubonne, en menant des actions spécifiques ;

Après avis des Commissions n° 2 *Sécurité, Action Culturelle, Solidarité, Événementiel et Petite Enfance* et n°3 *Éducation, Jeunesse et Sports* du mardi 23 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

✚ **ARTICLE 1 : AUTORISE** Madame la Maire à signer une convention de partenariat ayant pour objet de définir les clauses respectives de partenariat de l'association et de la Ville pour une durée de trois ans à la signature de la présente modifiable par avenant (*cf. annexe*).

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN

Cheffe Secrétariat Général

☐ Karima BENTOUT

DGA Ressources

☐ Arnaud AGNONA

Directeur DAGAJ

☐ Lylian SENECHAL

Directeur Général des Services



**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,**

Marie-José BEAULANDE

